



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1997/478
19 juin 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

VINGT-TROISIÈME RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR LA MISSION D'OBSERVATION DES NATIONS UNIES AU LIBÉRIA

I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport a été établi en application de la résolution 1100 (1997) du Conseil de sécurité, en date du 27 mars 1997, par laquelle le Conseil a prorogé le mandat de la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL) jusqu'au 30 juin 1997 et m'a prié de le tenir régulièrement informé de l'évolution de la situation au Libéria, en particulier du tour qu'y prendra le processus électoral, et de lui présenter d'ici au 20 juin 1997 un rapport à ce sujet. Le présent rapport décrit l'évolution de la situation au Libéria depuis mon précédent rapport, daté du 19 mars 1997 (S/1997/237), et contient une évaluation de l'état d'avancement des préparatifs des prochaines élections.

II. ASPECTS POLITIQUES

2. Depuis mon dernier rapport, le processus électoral a considérablement progressé au Libéria. La Commission électorale indépendante, qui est chargée d'organiser les élections et d'en assurer le déroulement, et la Cour suprême reconstituée, qui tranchera les différends électoraux, ont été mises en place les 2 et 7 avril respectivement, soit un mois plus tard que prévu dans le calendrier fixé par le Comité des Neuf de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Le retard que les préparatifs des élections ont pris de ce fait suscite des doutes sérieux quant à la faisabilité de tenir des élections crédibles au 30 mai 1997, date initialement fixée à cette fin.

3. La MONUL et le Groupe de contrôle de la CEDEAO (ECOMOG) ont néanmoins poursuivi leurs propres préparatifs en vue des élections. Ainsi qu'il est indiqué dans la section IV ci-après, des observateurs électoraux civils de la MONUL ont été déployés dans les 13 comtés du Libéria, et des préparatifs sont en cours pour déployer les 200 observateurs mentionnés dans mon rapport du 19 mars, qui seront chargés d'observer le déroulement du scrutin. Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a commencé à rapatrier les Libériens réfugiés dans la sous-région qui souhaitent rentrer immédiatement pour participer aux élections. En attendant, l'exécution de programmes de transition s'est accélérée, et des arrangements sont conclus pour faire en sorte qu'ils soient suivis par des activités de réintégration. Simultanément, l'ECOMOG a continué à recevoir des renforts et à élargir sa présence, assurant



ainsi le maintien de la sécurité et encourageant la population civile à se déplacer librement dans l'ensemble du pays. Le déploiement de l'ECOMOG dans les zones situées le long des frontières avec les pays voisins a également encouragé des réfugiés, qui sont encore peu nombreux, à rentrer dans les zones en question.

4. Du 24 au 27 avril, une équipe d'évaluation de la CEDEAO, placée sous la direction du Ministre nigérian des affaires étrangères, le chef Tom Ikimi, et comprenant le Ministre guinéen des affaires étrangères, M. Lamine Camara, et le Vice-Ministre ghanéen des affaires étrangères, M. Victor Gbeho, s'est rendue au Libéria pour y évaluer l'état d'avancement des préparatifs électoraux. À la suite de consultations approfondies avec le Conseil d'État libérien, la Commission électorale indépendante, les partis politiques enregistrés et la MONUL, la mission d'évaluation a concentré son attention sur l'ensemble de modalités concernant les élections qui a été présenté par la Commission électorale et qui comprend un projet de loi électorale, un code de conduite pour les partis politiques, un calendrier des activités électorales, et un budget.
5. L'équipe d'évaluation a pris un certain nombre de décisions visant à mettre l'accent sur le fait que la CEDEAO est résolue à exercer un contrôle étroit sur le processus électoral. Elle a décidé de réduire le budget électoral d'un montant de 9,5 millions de dollars proposé par la Commission électorale et de le ramener à 5,4 millions de dollars, dont 4,7 millions de dollars au titre des aspects opérationnels et 700 000 dollars au titre des dépenses de personnel.
6. En ce qui concerne le calendrier fixé pour les élections, la Commission électorale a demandé à l'équipe d'évaluation de reconsidérer la date du 30 mai qui avait été prévue aux termes de l'Accord d'Abuja (S/1995/742, annexe), et déclaré qu'il faudrait 74 jours de plus pour préparer convenablement les élections. Les partis politiques enregistrés ont également demandé à l'unanimité à l'équipe de la CEDEAO de modifier le calendrier électoral, et un grand nombre d'entre eux ont déclaré qu'ils préféreraient que les élections soient reportées à octobre 1997.
7. Après avoir examiné la situation de près, la MONUL a également émis l'opinion qu'il ne serait pas possible de tenir des élections crédibles le 30 mai. En conséquence, le 1er mai, j'ai écrit au général Sani Abacha, Président de la CEDEAO et Chef d'État du Nigéria, pour lui faire savoir qu'à mon avis, la période prévue pour régler les aspects techniques du processus électoral n'était pas suffisante, et qu'il fallait disposer d'au moins 70 jours à cette fin à compter de la date de la promulgation de la loi électorale. Prenant note de la décision de l'équipe d'évaluation selon laquelle la CEDEAO devrait s'occuper davantage des aspects matériels et logistiques du processus électoral, notamment du transport et de l'achat du matériel nécessaire pour les élections, j'ai fortement souligné l'importance d'une planification rapide, détaillée et méticuleuse par la CEDEAO de l'exécution de ces tâches. J'ai également rappelé qu'il fallait établir un mécanisme de coordination commun, ainsi qu'il est indiqué dans mon rapport du 19 mars au Conseil de sécurité, pour assurer une bonne coordination entre l'ONU et la CEDEAO lors de la préparation des élections. J'ai en outre écrit au Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine pour inviter l'OUA à participer audit mécanisme.

8. Dans une lettre datée du 5 mai 1997, le Président de la CEDEAO m'a fait part des conclusions de la mission d'évaluation et m'a informé que l'équipe d'évaluation avait recommandé de reporter les élections de 30 jours. Il procédait à des consultations à ce sujet avec les chefs d'État d'autres pays de la CEDEAO en vue de prendre la décision voulue. Il a également déclaré que l'équipe d'évaluation avait noté qu'un très grand nombre de réfugiés n'étaient pas encore rentrés, et a lancé un nouvel appel à l'ONU pour qu'elle facilite leur rapatriement immédiat.

9. Les 6 et 13 mai, des consultations officieuses ont eu lieu à New York avec la participation d'États membres de la CEDEAO et des principaux donateurs pour examiner les préparatifs à entreprendre en vue de la reconvoction proposée, au niveau ministériel, de la Conférence spéciale d'appui au processus de paix au Libéria. À cette occasion, les participants sont convenus que la situation en matière de sécurité au Libéria était propice à la tenue d'élections, et que l'objectif était de tenir des élections crédibles, libres et régulières dès que cela s'avérerait techniquement faisable. Ils ont toutefois reconnu qu'il n'était plus techniquement possible de le faire le 30 mai, et qu'il convenait d'établir un calendrier électoral crédible. Les participants ont également estimé qu'il était dans l'intérêt de toutes les parties d'accroître les courants d'information et d'améliorer la coordination entre tous ceux qui participaient aux préparatifs des élections. En conséquence, mon Représentant spécial, l'équipe de médiation et les représentants des donateurs à Monrovia ont constitué un comité permanent qui se réunira régulièrement à Monrovia pour faciliter la solution des problèmes techniques susceptibles de se poser au cours des préparatifs des élections. En plus de représentants de la MONUL et des organismes concernés de l'ONU, le comité permanent comprend des représentants de la Commission électorale et des membres de l'équipe de médiation, à savoir les Ambassadeurs de la Guinée, du Nigéria, de la Sierra Leone et des États-Unis d'Amérique, ainsi que des représentants des donateurs. J'ai fait part de ces faits au Président de la CEDEAO dans une nouvelle lettre que je lui ai adressée le 9 mai 1997.

10. Un sommet extraordinaire du Comité des Neuf de la CEDEAO sur le Libéria a été convoqué à Abuja le 21 mai, pour prendre une décision au sujet de la date des élections au Libéria, de la loi électorale et du budget. Il a été précédé le 16 mai par une Réunion ministérielle du Comité des Neuf, et par des consultations entre le Président de la CEDEAO, les chefs des partis politiques enregistrés, les signataires de l'Accord d'Abuja et les membres de la Commission électorale indépendante.

11. Au cours de ces consultations, les partis politiques ont proposé de modifier le projet de loi électorale, afin que les noms du candidat aux élections présidentielles et des candidats aux élections législatives figurent sur le même bulletin, et que le dépouillement des bulletins de vote ait lieu dans les bureaux de vote plutôt que dans un bureau central. Le Sommet a approuvé la loi électorale, telle qu'elle avait été modifiée par les partis politiques. Elle a également approuvé la prorogation du mandat du Conseil d'État libérien, tel qu'il est constitué à l'heure actuelle, jusqu'à l'installation du nouveau gouvernement.

12. Le Sommet ayant décidé de reporter les élections d'une soixantaine de jours, les élections législatives et présidentielles auraient lieu le 19 juillet et le nouveau gouvernement serait installé le 2 août. Si un second tour s'avérait nécessaire pour les élections présidentielles, le scrutin aura lieu le 2 août, et le nouveau gouvernement serait installé le 16 août. Le Sommet a également approuvé la réduction du budget électoral, dont le montant a été ramené à 5,4 millions de dollars.

13. Le 12 juin, la Conférence spéciale à l'appui du processus de paix au Libéria a de nouveau été convoquée à Genève au niveau ministériel, avec la participation de ministres concernés des Pays-Bas (représentant l'Union européenne), du Libéria, du Nigéria (au nom de la CEDEAO), du Zimbabwe (représentant l'OUA), du Burkina Faso et de la Côte d'Ivoire, et placée sous la présidence de l'ONU. Les participants ont annoncé des contributions d'un montant supérieur à 15 millions de dollars au titre du processus de paix au Libéria, y compris pour le processus électoral, montant en grande partie déjà décaissé. Le Gouvernement ghanéen en particulier a annoncé une contribution de 300 000 dollars pour les élections; l'Union européenne a annoncé une contribution de 3,7 millions de dollars destinée à couvrir les éléments prioritaires prévus dans le budget électoral; le Gouvernement japonais a annoncé qu'il envisageait de louer un hélicoptère pour appuyer le processus électoral; le Gouvernement américain a annoncé une contribution de 7,4 millions de dollars pour appuyer le processus électoral et fournir un appui supplémentaire à l'ECOMOG, notamment du matériel de communication et deux hélicoptères supplémentaires pour la force de maintien de la paix; le Gouvernement danois fournira et transportera les urnes et financera la formation de formateurs; enfin, l'OUA a annoncé qu'elle avait donné 200 000 dollars pour les élections. Le Ministre libérien des affaires étrangères a annoncé que le Gouvernement national de transition du Libéria avait dépensé jusqu'ici 325 000 dollars pour couvrir les dépenses d'administration liées aux élections et pour loger les commissaires électoraux. Les Gouvernements allemand, belge, britannique, canadien, norvégien et suédois ont annoncé qu'ils enverraient des observateurs électoraux. Le chef Ikimi s'est déclaré prêt à coopérer avec l'ONU dans le cadre d'un mécanisme de coordination commun. Le Sous-Secrétaire général Ibrahim Fall, qui présidait la Conférence spéciale, a discuté des modalités de ce mécanisme avec le chef Ikimi. Des propositions visant à reconvoquer la Conférence spéciale, avant les élections ou lors de l'installation du nouveau gouvernement, sont à l'examen.

14. On compte que 12 partis politiques participeront aux élections. Ces partis, qui se sont inscrits auprès de la Commission électorale indépendante, sont en train de choisir leurs candidats aux élections présidentielles, et certains d'entre eux ont établi des bureaux dans différents comtés.

15. Mon Représentant spécial pour le Libéria, M. Anthony Nyakyi, a cessé d'exercer ses fonctions le 16 avril 1997. Il a été remplacé par M. Tuliameni Kalomoh, qui est arrivé à Monrovia le 28 avril. Je tiens à rendre hommage à M. Nyakyi pour les excellents services qu'il a rendus à la cause de la paix au Libéria, et en particulier pour l'importante contribution qu'il a apportée aux travaux de la MONUL.

III. ASPECTS MILITAIRES

Situation en matière de sécurité

16. Une paix et une stabilité relatives ont continué à régner dans l'ensemble du Libéria, où la situation est aujourd'hui considérée suffisamment sûre pour que des élections aient lieu à l'échelle nationale. Bien qu'un petit nombre d'incidents mineurs se soient produits dans différentes parties du pays, l'ECOMOG a toujours pu y mettre un terme rapidement et efficacement.

Désarmement

17. Depuis la fin de la période officielle de désarmement, le 9 février 1997, 132 anciens combattants ont volontairement déposé leurs armes dans les comtés de River Cess, Grand Kru et Grand Gedeh, secteurs inaccessibles où il n'a pas été possible de mener plus tôt des opérations de désarmement. Au 13 juin, les observateurs militaires avaient récupéré et vérifié au total 10 036 armes et plus de 1 240 000 cartouches, et quelque 3 750 armes supplémentaires auraient été remises à l'ECOMOG en dehors des centres officiels de désarmement. En outre, les opérations de bouclage et de recherche de l'ECOMOG ont permis de saisir quelque 3 500 armes et 150 000 cartouches supplémentaires. Récemment, les pièces d'artillerie lourde ont été saisies à Butlo, dans le comté de Nimba, des mortiers et des canons antichar dans le comté de Lofa, et des quantités considérables d'armes légères aux mines de Bong ainsi qu'à Buchanan, Monrovia, Tubmanburg, Bo Waterside et Voinjama.

Déploiement de l'ECOMOG et de la MONUL

18. Au cours de la période considérée, l'ECOMOG a continué de recevoir des renforts considérables : 320 soldats du Burkina Faso, 321 soldats du Niger et une équipe médicale de 35 hommes de la Côte d'Ivoire sont arrivés en avril et 250 soldats du Bénin sont arrivés en mai. Grâce à ces renforts, l'effectif de l'ECOMOG a été porté à environ 11 000 hommes déployés dans 48 endroits différents. Bien qu'un certain nombre de soldats de l'ECOMOG aient été redéployés en Sierra Leone en raison de la crise qui a éclaté dans ce pays, mon Représentant spécial et le chef des observateurs militaires estiment que les effectifs actuels du groupe sont suffisants pour assurer la sécurité lors des prochaines élections au Libéria. La MONUL a également participé à l'évacuation de personnel de l'ONU et d'autres organismes internationaux de la Sierra Leone.

19. La totalité de l'effectif de la MONUL a été déployée comme prévu dans 16 bases d'opération, dans les 13 comtés du Libéria (voir annexe I et carte). Les bases créées durant le processus de désarmement ont été transformées en bases d'observation des élections. Chacune d'entre elles comprend un ou deux observateurs électoraux civils et quatre ou cinq observateurs militaires, qui continuent à effectuer des missions de reconnaissance à l'intérieur du pays pour recueillir des informations sur le terrain et sur l'infrastructure, et identifier les centres de population. Lesdites informations sont communiquées à la Commission électorale en vue de la planification des élections.

IV. PROCESSUS ÉLECTORAL

Préparatifs de la MONUL pour les élections

20. Comme indiqué à la section II ci-dessus, les préparatifs de la MONUL pour l'observation des élections se déroulent selon le calendrier prévu. Le Groupe électoral de la MONUL a été renforcé et son effectif - quatre agents électoraux - est maintenant au complet. Trente-quatre observateurs civils ont rejoint les 78 observateurs militaires stationnés en dehors de Monrovia, pour former les équipes d'observateurs à moyen terme opérant à partir des 16 bases d'observation sur le terrain et à Monrovia. Outre les activités décrites ci-dessus, les équipes d'observateurs à moyen terme font rapport sur les activités des partis politiques et préparent l'arrivée des observateurs supplémentaires qui seront déployés pendant les opérations de vote. La MONUL collabore aussi avec d'autres groupes d'observateurs pour veiller à ce que le processus d'observation des élections soit coordonné de façon efficace. Le réseau de communication de la MONUL sera mis à la disposition des observateurs électoraux jusqu'au moment du scrutin et pendant la période du scrutin.

21. Au cours de consultations préalables, il avait été convenu que le décompte des voix serait centralisé, mais l'une des recommandations électorales approuvées à Abuja prévoit un décompte décentralisé, qui sera effectué dans les centres de vote. De ce fait, la procédure de "comptage rapide", que j'avais recommandée dans mon dernier rapport dans le cadre de la vérification du processus de décompte des voix, revêt encore plus d'importance. J'ai l'intention de recruter à cette fin un consultant spécialisé qui prêtera son concours au Groupe électoral de la MONUL pendant la période nécessaire pour organiser et réaliser le "comptage rapide".

22. La décision de décentraliser le décompte des voix a également des répercussions sur le nombre d'observateurs nécessaires pendant la période du scrutin. Comme je l'ai indiqué dans mon dernier rapport, 200 observateurs seront déployés pendant cette période. Toutefois, on pensait à ce moment-là qu'en cas de deuxième tour aux élections présidentielles, les activités d'observation pourraient être assurées de manière satisfaisante par environ 50 observateurs internationaux recrutés localement, ce qui serait la solution la moins coûteuse. Toutefois, étant donné la décision de procéder au dépouillement des bulletins de vote sur place plutôt qu'au niveau central, il faudra déployer un plus grand nombre d'observateurs. La MONUL propose donc de déployer 200 observateurs au maximum en cas de deuxième tour.

23. Des hélicoptères et des véhicules de la MONUL sont mis à la disposition de la Commission électorale indépendante pour faciliter les déplacements du personnel sur le terrain. Les membres de la Mission affectés aux bases d'observation aident le personnel de la Commission à effectuer des missions d'évaluation, procurent les moyens de transport et de communication nécessaires et apportent de manière générale leur appui. Toutefois, si la MONUL utilise les moyens dont elle dispose pour aider la Commission, elle n'a pas la capacité logistique nécessaire pour servir de principal dispositif d'appui aux opérations électorales. Elle apportera donc un soutien technique à la Commission électorale au stade de la planification logistique des élections et assurera la

coordination avec l'ECOMOG et les principaux donateurs aux fins de l'application du plan logistique.

24. Le Groupe de l'information de la MONUL aide à fournir aux citoyens des renseignements en vue de leur inscription sur les listes électorales et de leur participation au scrutin. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et USAID ont fourni environ 5 500 récepteurs radio à ondes courtes, fonctionnant sans piles, qu'une organisation non gouvernementale - Search for Common Grounds - distribue à des centres communautaires, des églises, des écoles et des observateurs électoraux dans l'arrière-pays libérien qui n'ont aucune autre possibilité d'accès aux médias. Toujours dans le cadre de la campagne d'information des électeurs, on publie une série de dessins portant sur des questions variées, par exemple le secret du scrutin. Un bulletin d'information sur le processus électoral est publié et un programme radiophonique élaboré par la MONUL est diffusé sur les stations de radio libériennes.

25. Le PNUD a fourni les services d'un démographe et de deux spécialistes des élections qui participent aux opérations d'inscription sur les listes électorales, à l'éducation civique et à la gestion du processus électoral. Il a également fourni des véhicules, des ordinateurs, du matériel de communication et un groupe électrogène. On procède à l'heure actuelle à l'achat de motocyclettes et de fournitures de bureau.

Activités de la Commission électorale indépendante

26. La Commission électorale a recruté 80 % environ du personnel qui procédera à l'inscription sur les listes électorales à Monrovia et elle procède actuellement au recrutement de personnel local dans les comtés. Elle a également recruté et formé les "magistrates" électoraux, qui sont responsables de la coordination des opérations électorales au niveau régional et repèrent les locaux devant subir de bureaux d'inscription sur les listes électorales et de bureaux de vote. La Commission a l'intention de créer des bureaux de "magistrate" dans tous les comtés ainsi que des bureaux de "magistrate" adjoint dans les sous-comtés. Les nouveaux "magistrates" et leur personnel ont déjà été déployés dans les comtés avec l'aide de la MONUL et de la International Foundation for Elections Systems.

27. La Commission électorale a organisé à Monrovia des ateliers avec les partis politiques et les médias, pour faire mieux comprendre l'ensemble des dispositions concernant les opérations électorales et elle a créé un comité interpartis qui fait la liaison entre les partis politiques. Elle a créé également un certain nombre de comités qui s'occupent des différents aspects du processus électoral et où les experts internationaux d'assistance technique peuvent travailler ensemble.

28. La Commission électorale a établi un plan de travail révisé, prévoyant notamment ce qui suit :

- | | |
|--------|--|
| 29 mai | Début du programme d'éducation civique |
| 9 juin | Publication des listes provisoires des partis/coalitions/alliances |

/...

16 juin	Début de la campagne électorale
24 juin	Début des opérations d'inscription sur les listes électorales
3 juillet	Fin des opérations d'inscription sur les listes électorales
11 juillet	Publication des listes électorales définitives
18 juillet	Fin de la campagne électorale
19 juillet	Scrutin et décompte des voix
20 juillet	Publication des résultats des élections

Coordination

29. La CEDEAO ayant annoncé, lors de la Conférence spéciale à l'appui du processus de paix au Libéria qui s'est tenue à Genève le 12 juin 1997, qu'elle acceptait de participer avec les Nations Unies à un mécanisme de coordination commun, l'harmonisation des préparatifs en vue des élections s'en trouvera grandement facilitée. J'ai indiqué dans mon dernier rapport les quatre tâches principales que la coordination des opérations électorales assurée en commun par l'ONU et la CEDEAO permettra d'accomplir. Les nouvelles procédures que l'ONU et la CEDEAO mettent actuellement au point seront essentielles pour l'exécution de ces tâches, à savoir : veiller à ce que les besoins opérationnels soient satisfaits et à ce que le processus électoral se déroule comme prévu; coordonner les mesures prises en matière de déploiement, de logistique et de sécurité pour les observateurs internationaux; identifier les lacunes et les besoins dans le processus électoral; certifier conjointement les résultats des élections.

Critères de vérification

30. Deux facteurs principaux permettront à mon avis de déterminer si les élections libériennes auront été libres et régulières. Le premier est la création de conditions égalisant les chances afin de permettre des élections libres et régulières, le deuxième est l'efficacité et la crédibilité de l'organisation et de la conduite des élections par la Commission électorale. L'évaluation du processus électoral auquel procédera la MONUL reposera donc sur les critères suivants :

a) Les facteurs nécessaires pour créer un environnement permettant aux élections de se dérouler librement et régulièrement sont notamment les suivants : nécessité d'assurer en permanence la sécurité pour faciliter les déplacements et empêcher les actes d'intimidation; secret du scrutin; accès aux médias, en particulier au temps d'antenne, pour tous les partis politiques; crédibilité de la campagne d'éducation des électeurs; mesure dans laquelle les partis politiques peuvent faire campagne dans tous les secteurs; et possibilité pour les citoyens de s'inscrire à un parti politique ou de refuser de s'y inscrire;

b) Les repères opérationnels définissant l'action de la Commission électorale sont notamment les suivants : création dans les délais requis de

bureaux régionaux fonctionnels; achat et livraison dans les délais requis des matériels nécessaires; achèvement, dans les délais requis et dans des conditions satisfaisantes, de l'établissement des listes électorales; création d'un nombre suffisant de bureaux de vote, répartis de manière à assurer une couverture adéquate de l'ensemble des électeurs; sécurité des urnes électorales et d'autres matériels vulnérables et exactitude du décompte des voix.

Conseils et assistance technique fournis par des donateurs

31. Outre la MONUL et le PNUD, la Commission européenne et la CEDEAO ont fourni une assistance technique et logistique à la Commission électorale. Des conseillers techniques fournis par ces différentes organisations travaillent en fonction des besoins de la Commission et assistent celle-ci à l'heure actuelle dans tous les aspects de ses activités. L'International Foundation for Elections System participe à la formulation des procédures d'établissement des listes électorales et des procédures de vote, à la conception et à l'achat de matériel, ainsi qu'à la fourniture d'un appui logistique; la Commission européenne a participé à l'installation du siège de la Commission et des bureaux régionaux et a fourni un appui logistique; la CEDEAO a donné des avis techniques sur un certain nombre de questions électorales et le Nigéria a mis des véhicules à la disposition des membres de la Commission au siège de celle-ci.

V. DROITS DE L'HOMME

32. Pendant la période considérée, la MONUL a effectué une série de missions dans l'ensemble du pays pour évaluer la situation générale en matière de droits de l'homme. Aucune violation majeure n'a été confirmée au cours de ces missions. Toutefois, le Conseil d'État a créé un comité présidé par le Ministre de la justice pour enquêter sur un incident récent au cours duquel une cérémonie organisée par un groupe de musulmans venus rendre visite à leurs familles dans le comté de Bong a été perturbée par des actes de violence. La MONUL effectue une enquête sur des allégations largement répandues d'où il ressortirait qu'une personne a été tuée et plusieurs autres blessées au cours d'une opération, avec bouclage et fouille, menée récemment par des soldats de l'ECOMOG à la mine d'or de Lajoy dans le comté de Grand Cape Mount. J'ai demandé à mon Représentant spécial de soulever la question auprès de la CEDEAO.

33. Les organisations de défense des droits de l'homme se sont renforcées au Libéria; quatre nouvelles organisations au moins ont été créées, qui collaborent toutes avec la MONUL et sont membres du Centre libérien des droits de l'homme. Grâce à la participation financière d'un important donateur international, le Centre a pu équiper ses bureaux et il entreprendra prochainement l'établissement de ses programmes. Entre-temps, les différentes organisations membres du Centre continuent à exécuter différents programmes, à surveiller la situation des droits de l'homme et faire rapport à ce sujet, à organiser des séminaires, des ateliers et des programmes radiophoniques d'éducation civique, à fournir des services d'assistance judiciaire et à suivre le déroulement du processus électoral. L'assistance financière fournie par des donateurs internationaux aux organisations libériennes de défense des droits de l'homme est minimale et n'est apportée, en tout état de cause, qu'avec une certaine lenteur. La MONUL s'efforce d'obtenir des donateurs qu'ils remédient à cette situation.

34. Dans le cadre de son mandat de renforcement des capacités, la MONUL a organisé, en collaboration avec un État Membre, un séminaire de deux jours, les 1er et 2 mai, à l'intention de 55 représentants d'organisations libériennes de défense des droits de l'homme et d'organisations apparentées. À la demande des participants, d'autres séminaires seront organisés par le Centre libérien des droits de l'homme.

35. Je garde aussi présente à l'esprit la déclaration faite par le Président de la Commission des droits de l'homme à la cinquante-troisième session de cette commission, par laquelle il a demandé au Centre pour les droits de l'homme du Secrétariat de fournir, à la demande du Gouvernement libérien, des services consultatifs et une assistance technique qui permettront au Gouvernement d'assurer la remise en état des structures et des mécanismes de défense des droits de l'homme, qui ont beaucoup périclité. J'ai l'intention de consulter le nouveau Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme au sujet des moyens à mettre en oeuvre pour donner suite aux observations de la Commission.

VI. ASPECTS HUMANITAIRES

36. Après l'achèvement des opérations de désarmement et de démobilisation et le déploiement de l'ECOMOG dans la plus grande partie du pays, les organismes de secours sont maintenant en mesure d'opérer dans tous les comtés du Libéria, qui sont au nombre de 13. À la même époque l'année dernière, il n'était possible d'atteindre les populations en difficulté que dans moins de la moitié des comtés.

37. Si les possibilités d'accès se sont améliorées, les besoins humanitaires par contre n'ont pas diminué. Dans tout le pays, les organismes humanitaires trouvent une infrastructure gravement endommagée, alors qu'il faut répondre aux besoins urgents de la population dans tous les domaines : alimentation, hébergement, santé, approvisionnement en eau et assainissement, éducation et agriculture. C'est pour faire face à cette situation que le Programme alimentaire mondial (PAM) a distribué 9 281 tonnes métriques de produits alimentaires à 644 729 personnes pendant la période considérée. Le Bureau de coordination de l'assistance humanitaire des Nations Unies indique que 25 % seulement des 368 établissements sanitaires publics et privés qui existaient avant la guerre fonctionnent à l'heure actuelle; les installations d'approvisionnement en eau à Monrovia ne fonctionnent qu'à moins de 10 % de leur capacité; l'accès à l'eau potable dans les zones rurales est inférieur à 12 %, alors que l'accès à des services sanitaires satisfaisants est de moins de 1 % dans ces mêmes zones et que 60 % des enfants d'âge scolaire ne vont pas à l'école. Ce sont là quelques exemples seulement des besoins humanitaires persistants et urgents du Libéria. Une tâche humanitaire particulièrement difficile consistera maintenant à rapatrier les réfugiés, qui ont trouvé asile dans les pays de la sous-région et dont le nombre est estimé par le HCR à 660 000, et à réinstaller les quelque 750 000 personnes déplacées à l'intérieur du pays. Le début de la saison des pluies risque en outre d'aggraver la situation humanitaire et de compromettre l'accès aux populations dans le besoin, étant donné qu'une grande partie des routes ouvertes récemment seront sans doute impraticables.

38. Les Nations Unies et les organisations non gouvernementales interviennent dans leurs domaines de compétence respectifs. D'une manière générale, il y a deux types d'activités humanitaires : d'une part, celles qui visent à faire face à des crises aiguës, et, d'autre part, les activités à plus long terme qui répondent à des besoins immédiats tout en préparant le relèvement. À mesure que le processus de paix continue d'évoluer de façon positive, les activités humanitaires viseront de plus en plus à faciliter le retour librement consenti des personnes déplacées à l'intérieur du pays et des réfugiés libériens. Le HCR poursuit ses préparatifs en vue de ce retour et continue à faciliter le rapatriement librement consenti des réfugiés; il envisage de créer des bureaux locaux à Vahun, Voinjama, Gbarnga, Zwedru et Harper pour mener des activités de protection et de contrôle. Jusqu'ici, les retours ont été sporadiques. Le HCR a organisé des voyages au Libéria à l'intention de délégations de réfugiés libériens afin que ceux-ci se rendent compte de la situation qui prévaut actuellement au Libéria.

39. En décembre 1996, un appel global interinstitutions a été lancé en vue de mobiliser les fonds nécessaires - 31,2 millions de dollars des États-Unis - pour financer des interventions humanitaires prioritaires. Au 1er juin 1997, 20 % seulement du total requis avaient été réunis. L'appel devait venir à expiration le 30 juin mais, étant donné la nécessité de poursuivre l'assistance humanitaire et le manque d'appui financier, l'appel sera prorogé jusqu'à la fin de l'année.

Activités de transition

40. L'exécution des activités de transition se poursuit et a déjà permis d'employer à court terme ou de former au total 15 000 anciens combattants environ, sur les 21 315 qui ont été démobilisés pendant les opérations de désarmement et de démobilisation. Environ 15 000 civils ont également été recrutés dans le cadre de ces projets à base communautaire et à forte intensité de main-d'oeuvre, portant sur une large gamme d'activités - travaux publics, appui aux petites entreprises ayant un impact rapide, renforcement des capacités et de l'infrastructure dans les secteurs de la santé et de l'éducation, éducation civique, orientation et développement des aptitudes.

41. Le Bureau de coordination de l'assistance humanitaire des Nations Unies, qui est responsable de la coordination d'ensemble des activités de transition, a approuvé 47 projets qui sont mis en oeuvre par les différents partenaires et emploient environ 10 000 anciens combattants et civils. Le PNUD, par l'intermédiaire d'un projet exécuté par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, a mis en train 110 projets axés sur les travaux publics, qui créent des emplois temporaires pour environ 10 000 anciens combattants et civils. Un projet exécuté par l'Organisation internationale du travail (OIT) et financé par le PNUD permet de dispenser une formation à court terme à plus de 1 700 anciens combattants et civils. La Commission européenne est également très active; ses 128 microprojets, dont 75 sont en cours, procurent des emplois à court terme à près de 8 000 anciens combattants et civils. Une mission de l'African American Institute, qui s'est rendue dans le pays au début de l'année a identifié 40 officiers supérieurs des factions armées dissoutes, auxquels le PNUD offrira des bourses de formation à court terme. En outre, 3 000 enfants soldats rendus à la vie civile bénéficient d'activités

appuyées par l'UNICEF, Save the Children Fund (Royaume-Uni) et des organisations non gouvernementales nationales.

42. Les programmes de transition ont été entrepris pour procurer une occupation rémunératrice aux anciens combattants pendant que le programme de réinsertion était en cours d'élaboration, le but étant de contribuer à l'instauration d'un climat favorable à une paix durable et à la tenue d'élections. Ces objectifs ont déjà été atteints en grande partie. On avait prévu que les activités de transition s'achèveraient le 30 juin, date à laquelle le Programme de réinsertion prendrait effet. On a décidé maintenant que ces activités seraient raccordées à celles du Programme de réinsertion. Comme indiqué à la section VII ci-dessous, le PNUD a approuvé le 12 mai un crédit de 4,75 millions de dollars des États-Unis pour appuyer le Programme de réinsertion. Les préparatifs sont en cours pour permettre le lancement rapide du Programme, qui héritera des ressources et du matériel de projets de transition actuellement exécutés par le PNUD. Le PNUD et le HCR sont convenus de collaborer et, dans la mesure du possible, de créer des groupes opérationnels mixtes pour aider à la réinsertion des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur du pays. Le Comité directeur national de la réinsertion, créé le 25 mars 1997 par le Ministère de la planification, sera le principal instrument du processus de relèvement par l'intermédiaire d'un programme de réinstallation et de réinsertion échelonné sur deux ans, qui sera axé sur les régions rurales et ne sera pas ciblé.

VII. ASPECTS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX

État d'avancement des programmes de réintégration

43. En décembre 1996, le Programme interinstitutions des Nations Unies pour la réinsertion communautaire et la consolidation de la paix au Libéria, coordonné par le PNUD, a été lancé conjointement avec l'appel global interinstitutions des Nations Unies pour le Libéria auquel il est lié. Ce programme, qui a pour but de conduire à la reprise du processus de développement, n'a suscité jusqu'ici que très peu d'intérêt chez les donateurs. Toutefois, des contributions d'un montant de 3 040 000 dollars, dont 500 000 dollars provenant du Gouvernement américain et 2,54 millions de dollars du Gouvernement néerlandais, ont été annoncées au PNUD au titre de la participation aux coûts pour financer des activités de réinsertion et des activités de transition. L'UNICEF a reçu 2 millions de dollars de l'Union européenne pour l'enseignement primaire et 1 million de dollars du Gouvernement américain pour la réinsertion des jeunes qui ont subi les effets de la guerre.

44. Le 12 mai 1997, le PNUD a approuvé un montant de 4,75 millions de dollars au titre des activités de réinsertion. Des efforts sont en cours pour mobiliser un montant supplémentaire de 5,25 millions de dollars, de manière à porter à 10 millions de dollars environ les ressources disponibles pour le programme de réinsertion. Ce total reste néanmoins très loin des 46,91 millions de dollars demandés pour le programme interinstitutions.

45. Les organismes des Nations Unies contribuent de manière décisive au rétablissement des capacités des institutions jugées cruciales pour le processus de réinsertion et de relèvement. Les Ministères de la planification et des affaires économiques, de l'agriculture, de la santé et de la protection sociale,

et du commerce et de l'éducation, le Bureau du budget et diverses organisations non gouvernementales locales ont reçu un appui logistique initial destiné à les aider à redevenir fonctionnels. Le PNUD encourage également le retour des expatriés grâce au programme de transfert des connaissances par l'intermédiaire des expatriés (TOKTEN). L'Organisation mondiale de la santé (OMS) mène une opération analogue dans le domaine de la santé en collaboration avec le Ministère de la santé.

Efforts de reconstruction

46. Avant la crise d'avril 1996, une équipe conjointe PNUD/Banque mondiale avait envoyé une mission au Libéria à la demande du Gouvernement. Celle-ci avait pour principal objectif d'appuyer les efforts nationaux visant à élaborer et à exécuter un programme réaliste de relèvement et de reconstruction. La crise du mois d'avril a mis fin à ce processus, qui vient d'être relancé.

47. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Ministère libérien de l'agriculture ont envoyé des missions d'évaluation partout dans le pays en vue de la préparation d'un plan directeur national de réinsertion dans l'agriculture.

VIII. ASPECTS FINANCIERS

48. Dans le rapport qu'elle a soumis à l'Assemblée générale (A/51/504/Add.2) le 9 juin 1997, la Cinquième Commission a recommandé l'ouverture d'un crédit d'un montant brut de 20 447 100 dollars, à mettre en recouvrement à raison d'un montant mensuel brut de 1 703 925 dollars (montant net : 1 576 525 dollars) aux fins du fonctionnement de la MONUL pendant la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998, au cas où le Conseil de sécurité prorogerait le mandat de la Mission.

49. Au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la MONUL comme il est recommandé dans la section IX ci-après, les dépenses engagées pour financer la Mission d'observation au cours de la période proposée ne dépasseraient donc pas les montants indiqués ci-dessus.

50. Au 31 mai 1997, le montant des contributions non acquittées au compte spécial de la MONUL depuis le début de la Mission s'élevait à environ 17,6 millions de dollars. Le montant total des contributions non acquittées au titre de toutes les opérations de maintien de la paix se chiffrait, à la même date, à 1 milliard 694 millions de dollars.

51. En ce qui concerne le Fonds d'affectation spéciale pour l'application de l'Accord de Cotonou au Libéria, les contributions reçues au 31 mai 1997 s'élevaient au total à 25 millions de dollars environ, et celui des dépenses autorisées à 24,9 millions de dollars.

IX. OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS

52. Le processus de paix au Libéria est sur le point d'atteindre son point culminant, la tenue d'élections libres et régulières débouchant sur l'installation d'un nouveau gouvernement démocratiquement élu. Il est à

l'honneur de toutes les parties concernées que le Libéria se prépare à ces élections dans l'atmosphère de calme et de paix qui règne depuis l'achèvement de l'opération de désarmement en février.

53. Il a fallu du temps pour arriver à ce stade, et le calendrier prévu pour les dernières phases du processus est extrêmement serré. Si je me félicite de la souplesse dont le Sommet du Comité des Neuf de la CEDEAO a fait preuve à Abuja en acceptant de reporter les élections, le délai accordé reste insuffisant par rapport au temps qu'il faudrait normalement pour mener à bien toutes les tâches techniques requises. Le calendrier électoral établi par la Commission électorale indépendante, qui est responsable de la planification des élections et du déroulement du scrutin, est un calendrier chargé qui exige une coopération et une coordination aussi étroites que possible entre tous les acteurs en jeu.

54. Je suis heureux de constater qu'une telle coopération existe, mais il reste encore beaucoup à faire. La Conférence spéciale à l'appui du processus de paix au Libéria, qui s'est de nouveau réunie le 12 juin à Genève, a joué un rôle très important en réunissant les donateurs, les pays de la CEDEAO et la MONUL, ainsi que les organismes des Nations Unies, pour régler un certain nombre de problèmes tenaces de coordination et de financement. Je note avec une profonde satisfaction les résultats de la réunion du 12 juin, et exprime ma gratitude aux ministres et autres participants, ainsi qu'aux donateurs qui ont annoncé des contributions. Je me félicite en particulier du fait que le chef Tom Ikimi a annoncé que la CEDEAO avait l'intention de coopérer avec l'ONU à la création d'un mécanisme de coordination commun pour harmoniser la préparation des élections et le déroulement du scrutin. Ce mécanisme permettra à l'ONU et la CEDEAO de certifier de concert le résultat des élections, ce qui contribuera à consolider le nouveau gouvernement.

55. À l'heure actuelle, les ressources logistiques au Libéria ne suffisent pas pour appuyer toutes les activités liées au processus électoral. On manque en particulier d'hélicoptères et, au niveau des comtés, de véhicules et de matériel de communication. Il est indispensable qu'un nombre suffisant d'hélicoptères soit fourni pour la préparation des élections. Il est d'autant plus important de disposer de moyens de transport aérien que les élections auront lieu au milieu de la saison des pluies, quand de nombreuses routes sont impraticables et que l'accès à de nombreuses communautés est coupé par les inondations. Dans ce contexte, je fais de nouveau appel aux donateurs pour qu'ils apportent de nouvelles contributions, selon qu'il conviendra, à l'ECOMOG ou au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour le Libéria.

56. J'exprime ma gratitude à la MONUL pour les efforts qu'elle a déployés pour évacuer des membres du personnel de l'ONU et d'autres organisations internationales de Freetown. Je suis profondément préoccupé par les répercussions que les événements en Sierra Leone risquent d'avoir sur la situation au Libéria, et compte suivre de près l'évolution de cette situation.

57. On ne saurait considérer comme acquis le calme qui règne au Libéria depuis plusieurs mois et dont tout le mérite revient à l'ECOMOG et à son commandant, le général de division Victor Malu. On ne saurait en particulier exclure la possibilité de troubles au cours des élections au après, surtout si les résultats sont fortement contestés. La loi électorale prévoit également un

deuxième tour de scrutin pour les élections présidentielles qui, s'il s'avère nécessaire, aura lieu le 2 août, et serait suivi par l'installation du nouveau gouvernement le 16 août. J'estime que la MONUL devrait rester au Libéria jusqu'à cette date, avec son effectif actuel, pour continuer à prouver l'attachement de la communauté internationale au processus de paix au Libéria, et recommanderai par conséquent au Conseil de sécurité de proroger le mandat de la Mission pour une dernière période de trois mois, jusqu'au 30 septembre 1997. Entre-temps, je continuerai à tenir le Conseil pleinement informé de tous les faits nouveaux importants au Libéria, en particulier durant les élections et immédiatement après, et je lui ferai notamment savoir si celles-ci ont été libres, régulières et crédibles et si des changements se sont produits dans la situation en matière de sécurité.

58. Le départ de la MONUL qui, selon moi, devrait commencer à se retirer peu après l'installation du nouveau gouvernement, ne signifie pas la fin de l'action des Nations Unies au Libéria. En fait, il importe que la communauté internationale continue à appuyer le processus démocratique et le développement dans le pays. En plus des activités de développement que les organismes des Nations Unies continueront à exécuter, j'envisage la possibilité qu'avec l'accord du nouveau gouvernement, l'ONU conserve un petit bureau politique à Monrovia pour une courte période dont elle conviendrait avec le nouveau gouvernement et avec l'assentiment du Conseil de sécurité. Cette présence contribuerait à promouvoir la stabilité au Libéria pendant que le gouvernement élu consoliderait son autorité et assumerait ses responsabilités.

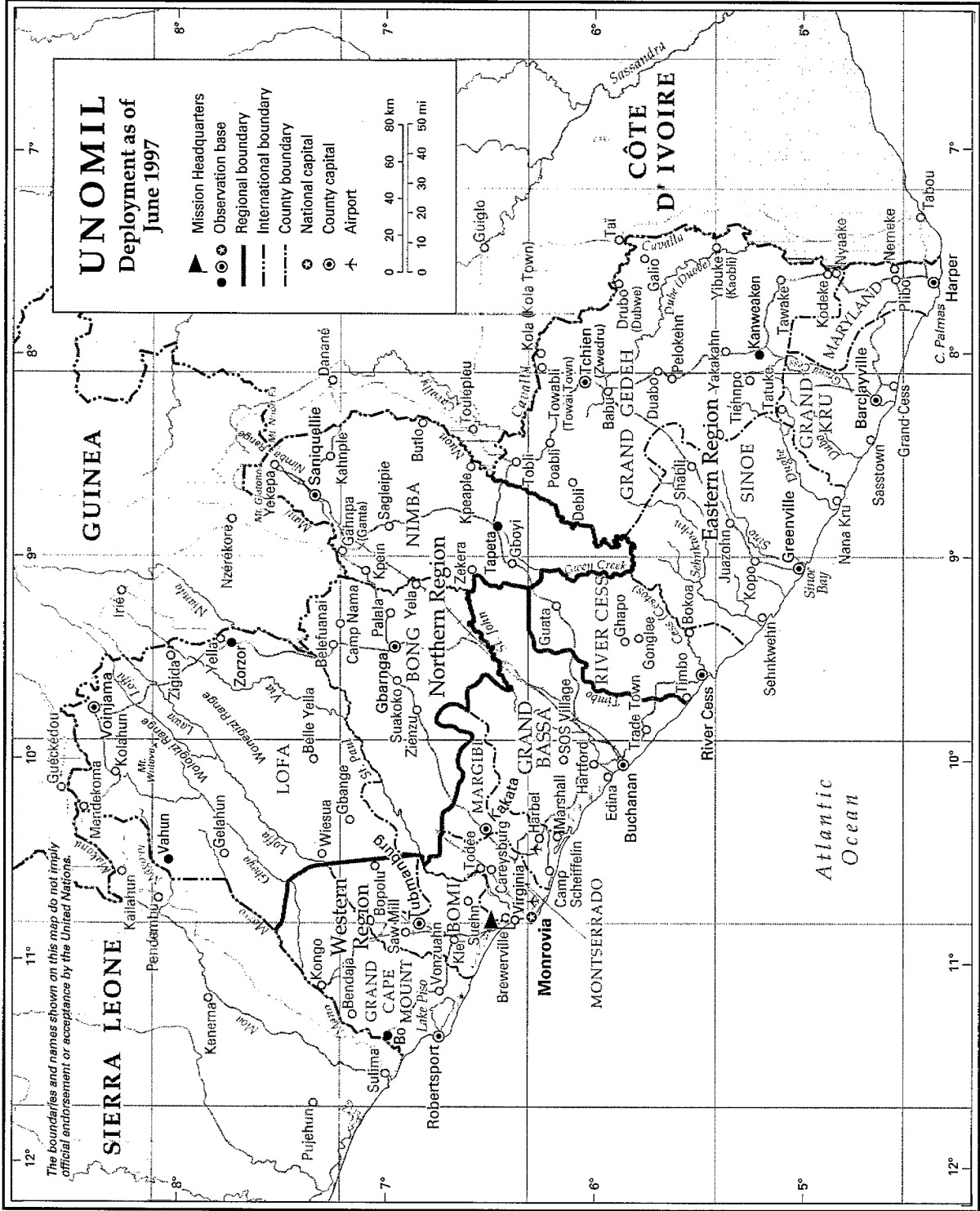
ANNEXE

Effectifs de la composante militaire de la Mission d'observation
des Nations Unies au Libéria au 15 juin 1997

	Observateurs militaires	Autres ^a	Total
Bangladesh	7	7	14
Chine	7	—	7
Égypte	14	—	14
Inde	14	—	14
Kenya	13	—	13
Malaisie	3	—	3
Népal	6	—	6
Pakistan	15 ^b	—	15
République tchèque	5	—	5
Uruguay	2	—	2
Total	86	7	93

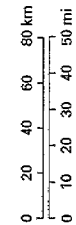
^a Personnel médical.

^b Y compris le Chef des observateurs militaires.



UNOMIL Deployment as of June 1997

- ▲ Mission Headquarters
- Observation base
- Regional boundary
- - - International boundary
- · - · - County boundary
- National capital
- County capital
- ✈ Airport



The boundaries and names shown on this map do not imply official endorsement or acceptance by the United Nations.